

EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS

COMITÉ EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX

Comité européen des Droits sociaux (CEDS), 295e session

SYNOPSIS

Date 16/10/2017 – 20/10/2017

Type d'activité Monitoring

Lieu Strasbourg, France (Agora)

Service DGI Droits de l'homme et Etat de droit (Service de la Charte sociale européenne)

Origin/DG Remarks Le Comité européen des droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de quinze experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

Objectif(s) - Examiner :

- les projets de conclusions pour les Conclusions 2017 et les Conclusions XXI-2 (2017) ;

Les Conclusions 2017 et XXI-2 (2017) relatives à tous les Etats Parties seront adoptées en décembre 2017

- les conclusions provisoires par article (examen préliminaire) ;
- les procédures de réclamations collectives en instance devant le Comité ;
- les développements de la procédure relative aux dispositions non acceptées ;
- les développements relatifs au Processus de Turin

Results 1) Les sous-comité ont examiné les projets de conclusions en ce qui concerne les Conclusions 2017 et les Conclusions XXI-2 (2017);

2) Le Comité a procédé à l'examen préliminaire des conclusions provisoires ;

3) Les rapporteurs en charge des réclamations collectives pendantes devant le Comité ont informé ce dernier de l'avancement des procédures et le Président a informé les décisions de procédure prises depuis la précédente session (articles 27 et 28 du Règlement) ainsi que les nouvelles plaintes enregistrées.

4) Le Comité a adopté une décision sur la recevabilité dans :

- Centre européen pour les Droits du Peuple rom (CEDR)
c. Bulgarie
Réclamation n° 151/2017

et le Comité a également adopté une décision sur le bien-fondé dans :

- Centre de défense des droits des personnes handicapées mentales (MDAC) c. Belgique
Réclamation n° 109/2014

5) Le Comité a été informé des derniers développements concernant la procédure relative aux dispositions non acceptées de la Charte.

6) Le Comité a pris note des informations générales communiquées par le Secrétariat, en particulier sur le développement du Processus de Turin.

Conclusions/Suivi Le Comité a chargé le Secrétariat :

- de modifier les projets de conclusions conformément aux instructions du Comité, et les transformer en conclusions provisoires;
- de notifier les décisions relatives aux réclamations collectives selon les procédures habituelles ;
- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les affaires pendantes devant le Comité;
- de rester en contact avec les autres Etats parties concernés par la procédure relative aux dispositions non acceptées.

Participants	Giuseppe PALMISANO Président Monika SCHLACHTER, Vice-Présidente Karin LUKAS, Vice-Présidente (absente lundi 16) Eliane CHEMLA, Rapporteur général Birgitta NYSTRÖM Petros STANGOS József HAJDÚ Marcin WUJCZYK Krassimira SREDKOVA Raul CANOSA USERA Marit FROGNER François VANDAMME Barbara KRESAL Kristine DUPATE Aoife NOLAN
---------------------	--

Secretariat CdE	Régis BRILLAT, Secrétaire exécutif Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint
------------------------	--